<u>Identification</u> <u>Propriétaire</u> <u>Caractéristiques</u> <u>Évaluation</u> <u>Répartition fiscale</u>

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 17 mars 2022, 10h51. Des modifications éventuelles au rôle d'évaluation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.



17 mars 2022 10h51

Retour au menu

## Rôle d'évaluation foncière

VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU en vigueur pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024

## 1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: 5E AVENUE

Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 4044191, 4044218, 4186670

Numéro matricule : 2518-46-5952-9-000-0000

Utilisation prédominante : Rue et avenue pour l'accès local

Numéro d'unité de voisinage : 4550

2. Propriétaire Retour au menu

Nom: VILLE DE SAINT JEAN SUR RICHELIEU

Statut aux fins d'imposition scolaire : Physique

Caractéristiques du terrain

Adresse postale: 188 RUE JACQUES-CARTIER NORD SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, QC, J3B 6T2

Date d'inscription au rôle : 2009-12-10

## 3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du bâtiment principal

Mesure frontale : 12,90 m Nombre d'étages : 0

Superficie : 10 004,900 m2 Année de construction :

Aire d'étages : Non disponible

Genre de construction : Non disponible

Lien physique : Non disponible

Retour au menu

Retour au menu

Nombre de logements : 0

Nombre de locaux non résidentiels : 0

Nombre de chambres locatives : 0

## 4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché : 2020-07-01

Valeur du terrain : 100 \$

Valeur du bâtiment : 0 \$
Valeur de l'immeuble : 100 \$

Valeur de l'immeuble au rôle antérieur : 100 \$

 Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle

 Valeur imposable de l'immeuble :
 0 \$ Valeur non imposable de l'immeuble :
 100

Répartition des valeurs		Source législative		
<u>Imposabilité</u>	Montant	Nom de la loi	<u>Article</u>	<u>Alinéa</u>
Terrain non imposable	100 \$	Loi sur la fiscalité municipale	204	3
Immeuble non imposable (non compensable)	100 \$			